

# PORT DE GOLFE-JUAN



## Tarifs

**Halage ou mise à l'eau sans stationnement sur l'aire de carénage** Dans l'enceinte de l'aire de carénage, le navire ne stationnant pas sur l'aire de carénage.

**Halage et mise à l'eau avec stationnement sur l'aire de carénage** Dans l'enceinte de l'aire de carénage, le navire stationnant sur l'aire de carénage. Le montant du calage du navire n'est pas compris dans ce tarif.

Majoration de 50 % pour les heures de nuit (20h-6h) et les jours fériés.

Catégorie	Longueur < à (m)	Halage / mise à l'eau		Stationnement sur les aires de carénage
		Halage ou mise à l'eau	Halage et mise à l'eau	Par jour et par navire d'une longueur hors-tout strictement inférieure à :
ABC	6	47	78	3,50 €
DE	7	61	109	4,50 €
FG	8	78	139	5,50 €
HI	9	99	169	7,00 €
JK	10	119	204	8,50 €
LM	11	142	239	10,50 €
NO	12	169	275	12,00 €
P	13	194	311	14,00 €
Q	14	224	351	16,00 €
R	16	288	439	19,50 €
S	18	358	531	23,50 €

### Opération de manutention et de transport supplémentaires

Par opération, y compris les immobilisations sur sangle ou la mise en place sur remorque :

47,00 € TTC la demi-heure (minimum de perception par opération)

Majoration de 50 % pour les heures de nuit (20h-6h) et les jours fériés.

Les pêcheurs professionnels bénéficient gratuitement d'un halage et d'une mise à l'eau sous réserve que le navire soit armé à la pêche professionnelle et qu'il relève de la prud'homie de pêche de Golfe-Juan, dans la limite d'un bateau par pêcheur en activité et par an.

### Stationnement sur les aires de carénage

Pendant les mois d'octobre à mars, et pour permettre la réalisation de certains travaux importants de carénage et de réparation, les usagers pourront bénéficier, sur demande, d'une autorisation de stationnement de longue durée de la part du concessionnaire.

### Déchets : Réception, enlèvement et traitement des déchets

Barrage absorbant par section de 5 mètres : 60 € TTC

Mise à disposition conteneurs 600 litres : 63 € TTC

Les procédures réglementaires et les frais liés à la destruction des déchets sont à la charge du demandeur.

Dépôt non autorisé d'ordures ou déchets de toutes sortes : 8,60 € TTC / m<sup>2</sup> / jour

Minimum de perception : 79 € TTC / jour

### Cartes d'accès points propres

Prix unitaire : 6,00 € TTC

### Conditions diverses

Les navires n'effectuant pas d'opération de carénage, les matériaux et engins de toutes sortes peuvent être acceptés en stationnement sur les aires de carénage, après validation du concessionnaire, et seront facturés au tarif « quais parcs et terre-pleins » correspondant aux marchandises, matériaux et engins.

## Infos pratiques

### Bureau du port

- 🕒 Du 1<sup>er</sup> Mai au 14 Juin 7j/7 : 08h00 - 19h00
  - 🕒 Du 15 juin au 14 septembre 7j/7 : 08h00 - 20h00
  - 🕒 Du 15 septembre à fin octobre : 08h00 - 19h00 (du lundi au samedi)
  - 🕒 Du 1<sup>er</sup> novembre à fin avril : 08h00 - 18h00 (du lundi au samedi et jours fériés\*)
- \*Sauf Noël et Jour de l'An

- ☎ Téléphone : +33 4 93 217 217
  - ✉ Email : [port.golfe-juan@cote-azur.cci.fr](mailto:port.golfe-juan@cote-azur.cci.fr)
  - 📍 Bureau : Quai Saint Pierre - 06220 Golfe-Juan
- [www.leportdegolfejuan.com](http://www.leportdegolfejuan.com)

## Pour prendre rendez-vous

### FMES - Carénage Est

- ☎ Téléphone : +33 7 60 05 00 09
- 🕒 Mai à septembre : 8h00 - 12h00/ 14h00 - 18h00
- 🕒 Octobre à avril : 8h30 - 12h00/ 14h00 - 17h30
- 📍 Bureau : Quai Napoléon, 06220 Vallauris

### Jef Marine - Carénage Ouest

- ☎ Téléphone : +33 4 93 63 83 03
- 🕒 Du lundi au vendredi : 8h00 - 18h00
- ✉ Email : [jefmarine@wanadoo.fr](mailto:jefmarine@wanadoo.fr)
- 📍 Bureau : 63 Avenue des Frères Roustan, 06220 Vallauris

